

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE** du conseil municipal du **4 mai 2020 à 16 h, ajournée à 17 h 30**, dûment convoquée par la mairesse, tenue exceptionnellement par visioconférence, conformément aux dispositions de l'arrêté numéro 2020-029 du 26 avril 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux. Sont présents : **la mairesse Lisette Maillé et les conseillers Victor Dingman, Jean-Pierre Naud, Jean-Claude Duff, Isabelle Couture, Paul-Émile Guilbault et Bernard Jeansonne**, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de la mairesse selon les dispositions du *Code municipal du Québec*.

Assiste également à la séance, par visioconférence, la secrétaire-trésorière Manon Fortin.

**ORDRE DU JOUR**

- 1 Adoption de l'ordre du jour**
- 2 Adoption et dispense de lecture**
  - 2.1 du procès-verbal du 6 avril 2020;
- 3 Affaires découlant du procès-verbal**
- 4 Période de questions**
- 5 Administration générale**
  - 5.1 Don à la Société canadienne du cancer;
  - 5.2 Acceptation d'un contrat de location d'un photocopieur;
- 6 Administration financière**
  - 6.1 Approbation des comptes payés et payables et autorisation de paiement;
  - 6.2 Dépôt des états financiers de l'exercice financier 2019;
- 7 Sécurité publique**
  - 7.1 Rapport du directeur du Service de sécurité incendie et technicien en prévention;
  - 7.2 Adjudication du contrat d'Acquisition du camion destiné aux premiers répondants;
- 8 Transport, voirie**
  - 8.1 Adjudication du contrat pour la fourniture, l'épandage et le nivelage de gravier - été 2020;
  - 8.2 Dépôt du certificat relatif à la procédure d'enregistrement sur le règlement no 20-474;
  - 8.3 Adoption du règlement numéro 20-475 décrétant des travaux de voirie, pavage, drainage et glissières sur un tronçon du chemin North entre la route 112 et le chemin Hopps et autorisant un emprunt pour en acquitter le coût;
- 9 Urbanisme, zonage et environnement**
  - 9.1 Proclamation de la journée annuelle de l'abeille à miel;
  - 9.2 Offre de service du RAPPEL pour le suivi de la qualité des eaux de baignade;
  - 9.3 Embauche d'un préposé à l'application du règlement sur la gestion des installations septiques;
  - 9.4 Demande de dérogation 2020-04 – Lot 6 119 322;
  - 9.5 Octroi d'un mandat pour des services conseils visant à renforcer le noyau villageois d'Austin;
- 10 Loisirs et culture**
  - 10.1 Embauche d'une agente de recherche en histoire et patrimoine;
  - 10.2 Embauche de personnel pour le camp de jour;
  - 10.3 Nomination des préposés aux fins d'application du règlement municipal n° 14-445 concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes;
- 11 Hygiène du milieu**
  - 11.1 Embauche d'un préposé à l'inspection des installations sanitaires et aide-voirie pour la période estivale;
  - 11.2 Appel d'offres public pour le contrat de collecte mécanisée des matières résiduelles pour les années 2021 et suivantes ;
- 12 Santé et bien-être**
  - 12.1 Proclamation de la semaine nationale de la santé mentale 2020;

12.2 Nomination des membres du comité politique famille et aînés et municipalité amie des enfants;

- 13 **Rapport des comités municipaux**
- 14 **Rapport des comités communautaires**
- 15 **Période de questions**
- 16 **Affaires nouvelles**
- 17 **Levée de l'assemblée**

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR** (2020-05-102)

**Il est proposé par le conseiller P.E. Guilbault  
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

**ET RÉSOLU** d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE**

2.1 **APPROBATION, ADOPTION ET DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL  
DU 6 AVRIL 2020** (103)

2002-05-103 **ATTENDU QUE** tous les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 6 avril 2020, au moins 72 heures avant la tenue des présentes;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman  
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
2. le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 6 avril 2020 soit approuvé et adopté avec dispense de lecture.

**ADOPTÉE**

5.1 **DON À LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER** (104)

2020-05-104 **ATTENDU QUE** la Société canadienne du cancer demande une aide financière pour la recherche et pour aider les personnes touchées en leur offrant le soutien dont ils ont besoin;

**ATTENDU** l'importance d'appuyer les recherches contre le cancer afin de sauver des vies;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff  
appuyé par le conseiller P.E. Guilbault**

**ET RÉSOLU QUE :**

la municipalité fasse un don au montant de 350 \$ à la Société canadienne du cancer afin de l'aider à lutter contre le cancer et à sauver des vies.

**ADOPTÉE**

5.2 **ACCEPTATION D'UN CONTRAT DE LOCATION D'UN PHOTOCOPIEUR** (105)

2020-05-105 **ATTENDU QUE** le contrat de location du photocopieur Xerox WC7855 vient à échéance le 4 juin 2020;

**ATTENDU QUE** Xerox propose le modèle C8055 au coût de 184,30 \$/mois, coût des photocopies en sus, pour un terme de 60 mois;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par la conseillère I. Couture  
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

**ET RÉSOLU QUE :**

la municipalité autorise Manon Fortin, directrice générale, à signer le contrat de location avec Xerox pour un photocopieur C8055 pour une durée de 60 mois.

**ADOPTÉE**

**6.1 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET PAYABLES ET AUTORISATION DE PAIEMENT (106)**

**Comptes payés entre le 6 avril et 4 mai**

<b>Salaires au net du 2020-04-01</b> (incluant pompiers mars)	<b>12 362,97</b>
<b>Salaires au net du 2020-04-08</b>	<b>8 192,17</b>
<b>Salaires au net du 2020-04-15</b>	<b>6 055,69</b>
<b>Salaires au net du 2020-04-22</b>	<b>7 733,58</b>
<b>Salaires au net du 2020-04-29</b>	<b>6 059,24</b>
<b>Ministre du Revenu</b> (avril)	<b>17 279,69</b>
<b>Receveur Général</b> (avril)	<b>6 687,60</b>
<b>Ministre du Revenu du Québec</b> (ajustement TVQ)	<b>510,33</b>
<b>Bell Canada</b> (hôtel de ville, ligne d'urgence, caserne, programmation)	<b>1 037,99</b>
<b>Bell Mobilité</b>	<b>248,13</b>
<b>Hydro-Québec</b> (hôtel de ville, casernes, éclairage public)	<b>2 753,64</b>
<b>La Capitale</b> (assurance groupe)	<b>2 931,93</b>
<b>Coopérative de Santé d'Eastman</b> (don - soutien COVID-19)	<b>1 000,00</b>
<b>Eskair Aménagement inc</b> (parcours des droits de l'enfant)	<b>8 248,54</b>
<b>Remboursements bibliothèque et sports</b>	<b>510,00</b>
<b>Personnel</b> (déboursés divers)	<b>91,37</b>
<b>Personnel</b> (déplacements / kilométrage)	<b>1 325,64</b>

**Total payé au 4 mai 2020                      83 028,51 \$**

***ADMINISTRATION GÉNÉRALE***

<b>Câble-Axion Digitel inc</b> (internet hôtel de ville)	<b>68,93</b>
<b>Purolator</b> (livraison)	<b>16,63</b>
<b>Dicom</b> (livraison)	<b>76,31</b>
<b>Pitney Bowes</b> (cartouches d'encre timbreuse)	<b>318,57</b>
<b>Ultima</b> (ajustement assurances 2020)	<b>211,00</b>
<b>FarWeb IT</b> (frais mensuel et services techniques)	<b>881,93</b>
<b>Mégaburo</b> (étiquettes d'adresse, surligneurs, papier)	<b>189,98</b>
<b>Cain Lamarre</b> (frais légaux)	<b>1 871,22</b>
<b>MRC Memphrémagog</b> (maintien d'inventaire et quote-part)	<b>15 182,00</b>
<b>GDE Xerox</b> (copies)	<b>14,89</b>
<b>Comma</b> (modification site web et infographie bulletin)	<b>971,02</b>
<b>Le Reflet du Lac</b> (avis public)	<b>671,69</b>

***SÉCURITÉ PUBLIQUE***

<b>Régie de Police de Memphrémagog</b> (entente 2020)	<b>55 340,16</b>
<b>Formation Savie</b> (fournitures de sécurité et gestion défibrillateur)	<b>2 469,09</b>
<b>Aréo-Feu</b> (équipements)	<b>1 457,60</b>
<b>Prévimed inc.</b> (oxygène - remplissage)	<b>100,00</b>
<b>Ville de Magog</b> (entraide)	<b>334,99</b>

***TRANSPORT***

<b>Focus</b> (frais mensuel GPS)	<b>245,82</b>
<b>Excavation Stanley Mierzwinski</b> (travaux dégel 2020)	<b>4 932,43</b>
<b>Perma Route</b> (réparation chemins North et Hopps)	<b>7 266,42</b>
<b>Les Entreprises Breton</b> (balayage de chemins)	<b>10 042,50</b>

<b>Location Langlois</b> (réparation de compacteur /huile)	<b>208,38</b>
<b>Campbell Scientific</b> (frais de location - station météorologique)	<b>1 575,00</b>
<b>AVIZO</b> (étude: rue des Tilleuls et Domaine Quatre-Saisons)	<b>12 684,05</b>
<b>SOS Castors</b> (service chemin Galvin)	<b>341,32</b>
<b>HYGIÈNE DU MILIEU et PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT</b>	
<b>Eurofins Environex</b> (analyses d'eau)	<b>128,77</b>
<b>Association Pulmonaire du Québec</b> (dépliants 'herbe à poux')	<b>54,35</b>
<b>SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</b>	
<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</b>	
<b>LOISIRS ET CULTURE</b>	
<b>Carrefour Action Municipale et Famille</b> (adhésion)	<b>89,68</b>
<b>Société de Sauvetage</b> (dépôt projet accès aux lacs)	<b>1 885,59</b>
<b>FINANCEMENT</b>	
<b>Banque Nationale inc.</b> (capital et intérêts emprunt 15-423)	<b>23 728,28</b>
<b>Banque Nationale inc.</b> (intérêts emprunt 11-384)	<b>1 988,63</b>
<b>AFFECTATIONS</b>	
<b>JC Morin</b> (travaux budget participatif, caserne et parc)	<b>1 703,47</b>
<b>Distribution Jean Blanchard</b> (bacs bleu et brun)	<b>24 723,65</b>
<b>CONTRATS</b>	
<b>Jennifer Gaudreau</b> (conciergerie supplémentaire COVID19)	<b>520,00</b>
<b>Exc. Stanley Mierzwinski</b> (contrat déneigement)	<b>70 268,90</b>
<b>Philip Stone</b> (contrat déneigement)	<b>3 496,53</b>
<b>Paysagement L'Unick</b> (contrat déneigement et plaisirs d'hiver)	<b>743,48</b>
<b>MTG enr</b> (contrat déneigement)	<b>1 136,36</b>
<b>Benoit Lefebvre</b> (contrat déneigement)	<b>479,06</b>
<b>Sani-Estrie inc</b> (collecte de matières résiduelles)	<b>19 720,06</b>
<b>Lee Fancy</b> (conciergerie)	<b>822,50</b>

**Total à payer au 4 mai 2020                    268 961,24 \$**

**ATTENDU QUE** la secrétaire-trésorière dépose la liste des comptes payés et payables ainsi que les pièces justificatives et que dispense de lecture est donnée.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J.P. Naud  
appuyé par le conseiller V. Dingman**

2020-05-106

**ET RÉSOLU QUE :**

1. le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
2. dispense de lecture de la liste déposée soit accordée;
3. les comptes payés au montant de **83 028,51 \$** soient approuvés;
4. le paiement des comptes payables au 4 mai 2020 au montant de **268 961,24 \$** soit approuvé;
5. la signature des chèques correspondants soit autorisée.

**ADOPTÉE**

## **6.2 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE FINANCIER 2019**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les états financiers de l'exercice financier 2019 et le conseil prend acte du rapport préparé et présenté par les vérificateurs Raymond Chabot Grant Thornton, comptables agréés.

\* \* \*

## **7.1 RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET TECHNICIEN EN PRÉVENTION**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport mensuel du directeur du Service de sécurité incendie et technicien en prévention.

7.2 **ADJUDICATION DU CONTRAT D'ACQUISITION DU CAMION DESTINÉ AUX PREMIERS RÉPONDANTS** (107)

**ATTENDU QUE** par sa résolution 2020-03-53, la municipalité a procédé à une demande de soumission par voie d'invitation écrite pour l'acquisition d'un camion destiné aux premiers répondants, par l'entremise du système SEAO, conformément aux articles 935 et 936 du *Code municipal*;

2020-05-107 **ATTENDU QUE** quatre concessionnaires ont été invités à soumissionner et qu'un seul d'entre eux a déposé une soumission, à savoir :

Entrepreneur	Prix (taxes en sus)
Magog Ford Inc.	45 414 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par la conseillère I. Couture  
appuyé par le conseiller P.E. Guilbault**

**ET RÉSOLU :**

1. d'adjuger le contrat d'acquisition d'un camion destiné aux premiers répondants à **Magog Ford Inc.** au montant de **45 414 \$, taxes en sus**, sous réserve de la conformité aux dispositions stipulées dans les documents composant l'appel d'offres;
2. que le montant de cet achat soit affecté au poste de surplus accumulé non affecté;
3. que la directrice générale et secrétaire-trésorière, Manon Fortin, soit autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité d'Austin, le contrat d'achat du camion destiné aux premiers répondants.

**ADOPTÉE**

8.1 **ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE, L'ÉPANDAGE ET LE NIVELAGE DU GRAVIER - ÉTÉ 2020** (108)

2020-05-108 **ATTENDU** la résolution n° 2020-04-84 concernant une demande de soumission par voie d'invitation écrite pour la fourniture, l'épandage et le nivelage du gravier – été 2020, par l'entremise du système SEAO, conformément aux articles 935 et 936 du *Code municipal*;

**ATTENDU QUE** des trois soumissionnaires invités, deux ont déposé une soumission, soit :

Normand Jeanson Excavation Inc.	82 782,00 \$
Germain Lapalme et Fils Inc.	94 417,47 \$

**ATTENDU QUE** le conseil juge opportun d'accorder le contrat pour partie des quantités visées au plus bas soumissionnaire;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman  
appuyé par le conseiller J.C.Duff**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
2. le contrat pour la fourniture, l'épandage et le nivelage du gravier soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, Normand Jeanson Excavation Inc., selon les modalités établies dans la soumission de l'entreprise et énoncées ci-dessous :

Matériel	Quantité	Taux/t.m.	Total*
Gravier concassé	4 000 t.m.	18,00 \$	72 000,00 \$

au coût total de **82 782,00 \$**, toutes taxes et dépenses incidentes comprises, selon les dispositions du contrat à intervenir et qui fait partie intégrante des documents composant ledit appel de soumission;

3. l'attestation de conformité du gravier soit fournie lors de la livraison du matériel;
4. la directrice générale et secrétaire-trésorière, Manon Fortin, soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité d'Austin le **Contrat pour la fourniture, l'épandage et le nivelage du gravier – été 2020**.

#### ADOPTÉE

### 8.2 DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT SUR LE RÈGLEMENT NO 20-474

La directrice générale et secrétaire-trésorière Manon Fortin dépose au conseil le certificat relatif à la procédure d'enregistrement sur le règlement numéro 20-474 décrétant l'acquisition de gré à gré ou par expropriation du chemin Clark et décrétant des travaux voirie sur ce chemin et autorisant un emprunt pour en acquitter le coût, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et aux dispositions de l'arrêté 2020-008 du 22 mars 2020.

Le règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

Le certificat sera transmis à la ministre des Affaires municipales du Québec et au directeur général des élections.

\*\*\*

### 8.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 20-475 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE VOIRIE, PAVAGE, DRAINAGE ET GLISSIÈRES SUR UN TRONÇON DU CHEMIN NORTH ENTRE LA ROUTE 112 ET LE CHEMIN HOPPS ET AUTORISANT UN EMPRUNT POUR EN ACQUITTER LE COÛT (109)

2020-05-109

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG  
MUNICIPALITÉ D'AUSTIN**

---

**RÈGLEMENT NUMÉRO 20-475  
DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE VOIRIE, PAVAGE,  
DRAINAGE ET GLISSIÈRES  
SUR UN TRONÇON DU CHEMIN NORTH  
ENTRE LA ROUTE 112 ET LE CHEMIN HOPPS  
ET AUTORISANT UN EMPRUNT  
POUR EN ACQUITTER LE COÛT**

---

**ATTENDU QUE** la municipalité doit procéder à des travaux de voirie sur un tronçon du chemin North entre la route 112 et le chemin Hopps;

**ATTENDU QUE** le coût total des travaux est évalué à **2 108 401,94 \$**;

**ATTENDU QUE** le 24 février 2020, le ministère des Transports du Québec confirmait à la municipalité le versement d'une somme de **1 515 107 \$**, confirmation jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme « Annexe A »;

**ATTENDU QUE** la municipalité a décidé d'affecter la totalité de cette contribution gouvernementale aux travaux visés par le présent règlement;

**ATTENDU QUE** la municipalité n'a pas les fonds requis pour la réalisation des travaux;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit faire un emprunt d'une somme maximale de 593 295 \$ pour financer les travaux;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé et qu'un avis de motion a été dûment donné à la séance régulière du conseil du 6 avril 2020;

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, avant l'adoption du règlement, le secrétaire-trésorier ou un membre du conseil mentionne l'objet de celui-ci et les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption de même le montant de la dépense prévue au règlement et tout mode de financement, de paiement ou de remboursement de celle-ci;

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 1061 du *Code municipal du Québec*, un règlement d'emprunt dont au moins 50 % de la dépense prévue fait l'objet de subvention gouvernementale ne requiert que l'approbation du ministre et n'est pas soumis à l'approbation de personnes habiles à voter.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J.P. Naud  
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

**ET RÉSOLU QUE :**

le règlement suivant portant le numéro 20-475 soit adopté à l'unanimité :

**ARTICLE 1**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**ARTICLE 2**

Le conseil municipal de la municipalité d'Austin décrète l'exécution de travaux de voirie sur le chemin North, tel que plus amplement détaillés dans l'estimation préliminaire des coûts des travaux préparée par Avizo en date du 6 décembre 2019, laquelle estimation est jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme « Annexe B ».

**ARTICLE 3**

Aux fins du présent règlement, le conseil autorise une dépense n'excédant pas 2 108 401,94 \$, frais contingents et taxes nettes comprises, pour les travaux plus amplement détaillés à l'estimation des coûts des travaux (Annexe B) et pour se procurer cette somme, le conseil décrète un emprunt pour une période de quinze ans d'une somme maximale de 593 295 \$.

**ARTICLE 4**

Le conseil municipal est autorisé à affecter annuellement durant le terme de l'emprunt une portion des revenus généraux de la municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt conformément à l'article 1072 du *Code municipal du Québec*.

**ARTICLE 5**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

**ARTICLE 6**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

## ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté le 4 mai 2020.

\_\_\_\_\_  
Lisette Maillé  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Manon Fortin  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

### 9.1 **PROCLAMATION DE LA JOURNÉE ANNUELLE DE L'ABEILLE À MIEL** (110)

2020-05-110

**ATTENDU QUE** l'abeille à miel joue un rôle vital dans la sécurité alimentaire mondiale et que sa disparition représenterait un terrible désastre biologique;

**ATTENDU QUE** le Conseil canadien du miel évalue la valeur des abeilles pour la pollinisation des cultures à plus de deux milliards de dollars;

**ATTENDU QUE** les abeilles domestiques disparaissent à un rythme alarmant et considéré comme non-durable depuis plus d'une décennie;

**ATTENDU** qu'en l'Organisation des nations unies a désigné le 20 mai Journée mondiale des abeilles pour attirer l'attention de tous sur le rôle clé que jouent les pollinisateurs, sur les menaces auxquelles ils sont confrontés et à leur importante contribution au développement durable;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller P.E. Guilbault  
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

**ET RÉSOLU QUE :**

la municipalité proclame le 20 mai 2020 « Journée de l'abeille à miel ».

**ADOPTÉE**

### 9.2 **OFFRE DE SERVICE DU RAPPEL POUR LE SUIVI DE LA QUALITÉ DES EAUX DE BAINNADE** (111)

2020-05-111

**ATTENDU QUE** par sa résolution numéro 2016-06-142, le conseil autorisait la méthode unifiée de suivi de la qualité de l'eau de neuf lacs situés sur son territoire afin d'obtenir des résultats comparables;

**ATTENDU QUE** la démarche pour 2020 comporte un seul objectif, soit de déterminer si la qualité de l'eau est adéquate pour la baignade;

**ATTENDU** l'offre de services déposée par le RAPPEL pour la mise en œuvre d'une démarche d'analyse systématique et commune pour l'année 2020;

**ATTENDU QUE** le coût pour le suivi de la qualité de l'eau de baignade (analyse de la concentration en coliformes fécaux) s'élève à 4 750 \$ (taxes en sus) pour l'année 2020;

**ATTENDU QUE** les échantillonnages et la rédaction du rapport technique seront effectués par le RAPPEL et le Groupe Environex assurera l'analyse des résultats;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par la conseillère I. Couture  
appuyé par le conseiller V. Dingman**

**ET RÉSOLU :**

de mandater l'organisme RAPPEL pour effectuer les échantillonnages pour les analyses des eaux de baignade des lacs (des Sittelles, Gilbert, O'Malley, Orford, Malaga, McKey, Peasley, Webster et 2 stations du Lac Memphrémagog) au montant de 4 750 \$ (taxes en sus) pour l'année 2020.

**ADOPTÉE**

### 9.3 **EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ À L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION DES INSTALLATIONS SEPTIQUES** (112)

2020-05-112

**ATTENDU QU'À** la suite de l'adoption du règlement numéro 18-461 sur la gestion



des installations septiques, la municipalité juge opportun d'embaucher un préposé à l'application du règlement durant la période estivale;

**ATTENDU QUE** M. Clément Brûlé propose ses services à titre de préposé à l'application du règlement sur la gestion des installations septiques;

**ATTENDU QUE** les argents sont prévus au budget de l'exercice courant;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne  
appuyé par le conseiller P.E. Guilbault**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. la municipalité embauche M. Clément Brûlé à titre de préposé à l'application du règlement sur la gestion des installations septiques, pour une période de 21 semaines débutant le 4 mai 2020;
2. la municipalité offre à M. Brûlé une rémunération horaire conforme à l'échelle salariale en vigueur pour 35 heures/semaine, ainsi qu'une indemnité kilométrique de 0,52 \$ pour l'usage de son propre véhicule au service de la municipalité.

**ADOPTÉE**

**9.4 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2020-04 – LOT 6 119 322 (113)**

2020-05-113

**ATTENDU** la demande de dérogation mineure numéro 2020-04 pour permettre l'utilisation d'un gravier concassé différent que celui qu'exige le règlement de lotissement pour la fondation inférieure d'un nouveau tronçon de chemin;

**ATTENDU QUE** le demandeur propose d'utiliser du gravier concassé de 0-100 mm au lieu du gravier concassé 0-56 mm prévu au règlement;

**ATTENDU QUE** le gravier sera concassé à même le roc présent dans l'emprise, ce qui évitera d'avoir à le transporter sur les chemins du Domaine Mont-Orford;

**ATTENDU QUE** le tronçon de chemin à construire est un cul-de-sac desservant seulement 3 lots;

**ATTENDU** l'avis favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

**ATTENDU QUE** la demande ne va pas à l'encontre du plan d'urbanisme et ne cause aucun préjudice au droit des propriétés voisines;

**EN CONSÉQUENCE;**

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff  
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** la demande de dérogation mineure n° 2020-04 soit et est acceptée tel que présentée au conseil, suite à l'avis favorable du CCU.

**ADOPTÉE**

**9.5 OCTROI D'UN MANDAT POUR DES SERVICES CONSEILS VISANT À RENFORCER LE NOYAU VILLAGEOIS D'AUSTIN (114)**

**ATTENDU QUE** la municipalité d'Austin a prévu à sa planification stratégique le renforcement de son noyau villageois pour l'attraction de jeunes familles et des aînés;

**ATTENDU QUE** cette action débute avec un mandat de services professionnels octroyé dès 2020 et pour lequel un montant est prévu au budget;

2020-05-114

**ATTENDU QUE** Sid Lee Architecture a déposé une offre de services qui répond aux attentes des membres du conseil;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller P.E. Guilbault  
appuyé par le conseiller J.P. Naud**

## **ET RÉSOLU :**

de mandater Sid Lee Architecture pour des services de conseils stratégiques, de design urbain et d'urbanisme dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie visant à renforcer le noyau villageois de la municipalité d'Austin, au montant de 24 999 \$, taxes comprises.

### **ADOPTÉE**

#### **10.1 EMBAUCHE D'UNE AGENTE DE RECHERCHE EN HISTOIRE ET PATRIMOINE (115)**

2020-05-115

**ATTENDU QUE** dans une première phase du projet à l'été 2016, le Comité du patrimoine avait pour objectif de classifier et de codifier les informations recueillies lors des entrevues filmées pour les regrouper, les analyser et suggérer des avenues de diffusion;

**ATTENDU QU'**une deuxième phase du projet « Collection Mémoire des Aînés » visait à assurer la diffusion complète ou partielle – en mode de communication signifiante et intégrée – de différents thèmes révélés par la classification et la codification;

**ATTENDU QUE** devant l'ampleur du matériel, le cheminement entrepris dans cette phase 2 du projet s'est concentré uniquement sur le thème « Vivre son enfance à Austin durant les années 1920 à 1960 » et a produit une vidéo (de 2 heures) à l'aide des entrevues réalisées depuis 2011;

**ATTENDU QU'**en phase 3, une seconde vidéo portant sur le thème des ancêtres des personnes interviewées, leurs origines et leur venue dans notre municipalité, sera produite;

**ATTENDU QUE** pour assurer une diffusion significative et intéressante, il s'avère incontournable d'assurer le montage et le sous-titrage de cette production;

**ATTENDU QUE** M<sup>me</sup> Cassandra Fortin, titulaire d'une maîtrise en histoire à l'Université de Sherbrooke, satisfait aux critères exigés par la municipalité pour la réalisation du mandat;

**ATTENDU QUE** des argents sont prévus au budget de l'exercice courant;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman  
appuyé par le conseiller J.P. Naud**

#### **ET RÉSOLU QUE :**

1. la municipalité embauche M<sup>me</sup> Cassandra Fortin à titre d'agente de recherche en histoire et patrimoine selon les besoins afin de terminer la deuxième vidéo;
2. la municipalité offre à M<sup>me</sup> Fortin une rémunération horaire conforme à l'échelle salariale en vigueur et au budget prévu à cette fin, ainsi qu'une indemnité kilométrique de 0,52 \$ pour l'usage de son propre véhicule au service de la municipalité.

### **ADOPTÉE**

#### **10.2 EMBAUCHE DE PERSONNEL POUR LE CAMP DE JOUR (116)**

**ATTENDU QUE** la municipalité organise un camp de jour de sept semaines, soit du 25 juin au 7 août 2020, avec service de garde, pour les enfants d'Austin âgés de 5 à 12 ans;

2020-05-116

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite retenir les services de Naomi Wiseman-Beese pour le poste de coordonnatrice, selon un horaire de travail de 45 heures par semaine;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite retenir les services d'Emmanuelle Morin pour le poste de monitrice, selon un horaire de travail de 42,50 heures par semaine;

**ATTENDU QUE** la situation actuelle en lien avec la COVID-19 ne permet pas de confirmer s'il y aura ou non un camp de jour en 2020, ni la forme qu'il prendra s'il est maintenu;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par la conseillère I. Couture  
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

**ET RÉSOLU :**

1. d'embaucher Mlle Naomi Wiseman-Beese à titre de coordonnatrice du camp de jour, selon la rémunération établie au budget;
2. d'embaucher Mlle Emmanuelle Morin à titre de monitrice du camp de jour, selon la rémunération établie au budget;
3. le tout conditionnel à la tenue du camp de jour compte tenu des circonstances actuelles.

**ADOPTÉE**

**10.3 NOMINATION DES PRÉPOSÉS AUX FINS D'APPLICATION DU RÈGLEMENT MUNICIPAL NUMÉRO 14-415 CONCERNANT LES NUISANCES ET VISANT À PRÉVENIR L'INFESTATION DES MOULES ZÉBRÉES ET AUTRES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (117)**

2020-05-117

**ATTENDU QUE** le règlement de nuisance contre l'infestation par les moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes prévoit la nomination de préposés aux fins de son application;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit nommer ses préposés par résolution;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman  
appuyé par le conseiller P.E. Guilbault**

**ET RÉSOLU QUE :**

les personnes ci-après soient nommées préposés aux fins d'application du règlement contre l'infestation par les moules zébrées et autres espèces envahissantes :

- **Préposés à l'émission des certificats d'usager :**

Karen Gaudreau	Kathy Lachapelle
Linda Beaudoin	Manon Fotin
Alexandre Rose	Marc Éthier
Stephen Nicholson	Jean-Paul Collin
Clément Brûlé	André Lauriault
- **Préposés responsables du quai public et du contrôle du lavage des embarcations qui ne sont pas munies de vignettes :**

Jean-Paul Collin	Clément Brûlé
André Lauriault	
- **Préposés à l'application du règlement numéro 14-415**

Jean-Paul Collin	Clément Brûlé
André Lauriault	

Le tout conformément au règlement numéro 14-415.

**ADOPTÉE**

**11.1 EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ À L'INSPECTION DES INSTALLATIONS SANITAIRES ET AIDE-VOIRIE POUR LA PÉRIODE ESTIVALE (118)**

**ATTENDU QUE** l'entrepreneur qui effectue la vidange des fosses septiques doit être accompagné d'un représentant de la municipalité;

2020-05-118

**ATTENDU QUE** la municipalité doit embaucher un préposé pour effectuer l'examen des installations sanitaires lors de la vidange, faire les suivis nécessaires et fournir aux citoyens des renseignements généraux sur les installations sanitaires pour la période de vidange des fosses septiques;

**ATTENDU QUE** le préposé consacrer chaque semaine un nombre d'heures variable, jusqu'à concurrence de 35 heures, à d'autres fonctions liées aux travaux publics;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff  
appuyé par le conseiller P.E. Guilbault**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. la municipalité retienne les services de M. Justin Lachapelle au taux prévu à la grille salariale selon un horaire de travail de 35 heures/semaine, pour une période approximative de 20 semaines débutant le 11 mai 2020, pour superviser la vidange des fosses septiques et tenir les registres y afférents, ainsi que pour agir à titre d'aide aux travaux publics, selon les besoins;
2. la municipalité verse à M. Lachapelle une indemnité kilométrique de 0,52 \$.

**ADOPTÉE**

**11.2 APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LE CONTRAT DE COLLECTE MÉCANISÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR LES ANNÉES 2021 ET SUIVANTES (119)**

2020-05-119 **ATTENDU QUE** le présent contrat pour la collecte mécanisée des matières organiques, des matières recyclables, des déchets ultimes et des plastiques agricoles prend fin le 31 décembre 2020;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite obtenir des soumissions pour le service de collecte et de transport de ses matières résiduelles pour les trois ou cinq prochaines années ;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 935 du *Code municipal du Québec*, la municipalité doit procéder par appel d'offres public pour un contrat comportant une dépense de plus de 100 000 \$.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller P.E Guilbault  
appuyé par la conseillère I. Couture**

**ET RÉSOLU QUE :**

le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à publier un appel d'offres par l'entremise du système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) et à faire paraître un avis public dans *Le Reflet du Lac*, conformément aux dispositions de l'article 935 du *Code municipal du Québec*.

**ADOPTÉE**

**12.1 PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE 2020 (120)**

2020-05-120 **ATTENDU QUE** la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 4 au 10 mai 2020;

**ATTENDU QUE** le thème « Parler pour vrai » vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec;

**ATTENDU QUE** les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population;

**ATTENDU QUE** favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

**ATTENDU QU'**il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne  
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

**ET RÉSOLU QUE :**

le conseil proclame la semaine du 4 au 10 mai 2020 « Semaine de la santé mentale » dans la municipalité d'Austin et invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes

les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce  
*Parler pour vrai.*

### ADOPTÉE

#### 12.2 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE LA POLITIQUE FAMILLE ET AÎNÉS ET MUNICIPALITÉ AMIE DES ENFANTS (121)

2020-05-121

**ATTENDU QU'**afin d'assurer la mise à jour de la politique de la famille et des aînés et le suivi des actions prévues pour les années 2020 et suivantes, il y a lieu de nommer les membres constituant le comité de suivi de la politique famille et aînés (PFA) et municipalité amie des enfants (MAE);

**ATTENDU QU'**un comité directeur aura pour mandat de veiller à la réalisation du plan d'action, sur la base des résultats attendus et que ce comité sera formé de :

- Lisette Maillé, mairesse
- Jean-Pierre Naud, conseiller municipal et responsable de la politique
- Isabelle Couture, conseillère municipale et représentante des familles
- Renaud Payant-Hébert, agent de développement-vie communautaire
- Manon Fortin, directrice générale

#### EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J.P. Naud  
appuyé par le conseiller P.E. Guilbault**

#### ET RÉSOLU :

de nommer les personnes ci-après, membres du comité de suivi PFA et MAE pour une période d'un an :

- Renaud Payant-Hébert, agent de développement – vie communautaire et responsable du comité
- Lisette Maillé, mairesse
- Jean-Pierre Naud, conseiller municipal et responsable de la politique
- Isabelle Couture, conseillère municipale et représentante des familles
- Karine Lemieux, représentante des familles
- Poste vacant, représentant des familles
- Jean Ranger, représentant des aînés
- Jean Paquette, représentant des aînés
- Michèle Jacques, représentante des aînés

### ADOPTÉE

#### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (122)

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment donnée par le conseiller B. Jeansonne, l'assemblée est levée à 18 h 35.

### ADOPTÉE

Je, Lisette Maillé, mairesse de la municipalité d'Austin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro \_\_\_\_\_ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du *Code municipal*.

---

**Lisette Maillé**  
Mairesse

---

**Manon Fortin**  
Secrétaire-trésorière